

ces factions sont encore soumises au contrôle du service de l'inspection.

Les inspecteurs et les sous-inspecteurs dont les fonctions sont essentiellement actives, sont véritablement l'œil de l'administration et ont pour mission de surveiller les bureaux de recette, de vérifier les écritures, de rectifier les erreurs, de prévenir les abus, d'observer avec une attention scrupuleuse toutes les parties de la gestion de leurs subordonnés, et de les rappeler à cette unité de principes et de règles qui constitue la bonté de tout régime administratif; enfin, ils sont tenus de signaler l'activité, le zèle et le dévouement des employés, et de transmettre et d'expliquer les ordres de service qu'ils reçoivent.

Chaque mois, ils doivent faire la caisse des comptes placés sous leur contrôle. Par des rapports journaliers, ils font connaître les erreurs ou les fautes commises, les mesures qu'il serait bon de prendre pour faciliter et assurer la perception, ou pour la mettre en harmonie avec les exigences du commerce. Ils dirigent les recherches de fraude et contrôlent les opérations de toute nature.

OLIBO.

(A suivre.)

---